



Conférence de presse
de l'Ordre judiciaire vaudois

Bilan de l'activité judiciaire en 2014

Mercredi 1^{er} avril 2015 à 10h

Palais de justice de l'Hermitage, Lausanne

Dossier de presse

- Communiqué de presse
- Bilan de l'activité des tribunaux et des offices judiciaires en 2014
M. Pierre MULLER, vice-président du Tribunal cantonal
- Présentation des activités de la Cour de droit administratif et public, notamment en matière d'aménagement du territoire
M. André JOMINI, juge cantonal, président de la Cour de droit administratif et public I
- Principales préoccupations du Tribunal cantonal et enjeux, en particulier le débat sur l'organisation judiciaire dans le canton de Vaud
M. Jean-François MEYLAN, président du Tribunal cantonal
- Annexe I : Organisation administrative de l'Ordre judiciaire vaudois en 2014
- Annexe II : Rapport annuel 2014 de l'Ordre judiciaire vaudois

Contact et renseignements :
Liliane Beuggert, chargée de communication
Secrétariat général de l'ordre judiciaire
Palais de justice de l'Hermitage
Route du Signal 8, 1014 Lausanne
Tél. 021 316 15 14
liliane.beuggert@vd.ch
www.vd.ch/ojv et www.vd.ch/justice



Bureau d'information
et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

Communiqué de l'Ordre judiciaire vaudois

Bilan de l'activité judiciaire en 2014

Justice vaudoise : 70% des affaires sont traitées en moins de six mois

L'Ordre judiciaire vaudois a reçu en 2014 environ 55'000 nouveaux dossiers, soit un volume proche de celui de 2013 (hors activités des offices des poursuites et des faillites et de l'Office cantonal du registre du commerce). Les évolutions sont toutefois différentes selon les domaines, avec une hausse en matière pénale et une stabilisation en matières civile et administrative. Un nombre d'affaires supérieur ayant été traité, le nombre d'affaires pendantes en fin d'année a baissé de 3.3%. Toutes procédures confondues, 70% des dossiers ont été clôturés en moins de six mois et plus de 85% en moins d'une année.

L'Ordre judiciaire vaudois a présenté aujourd'hui son rapport annuel pour l'année 2014 (www.vd.ch/ojv) à la presse.

Parmi les points à noter tout particulièrement, on relèvera tout d'abord la nette hausse du nombre d'affaires en matière pénale (+ 12% dans les tribunaux d'arrondissement, + 25% à la Cour d'appel pénale et + 11% devant le Juge d'application des peines). L'augmentation du nombre d'affaires pendantes en fin d'année a néanmoins pu être maîtrisée, grâce à l'important engagement des magistrats et des collaborateurs.

L'autre élément saillant concerne les justices de paix. Comme l'a souligné Jean-François Meylan, président du Tribunal cantonal, « ces juridictions de proximité, qui vivent réforme sur réforme, confirment leur bilan positif de l'année précédente. » Fin 2014, 93% des anciennes mesures de protection ont en effet été adaptées au nouveau droit de la protection de l'adulte et de l'enfant, alors que le délai transitoire court jusqu'à fin 2015. En outre, les justices de paix ont encore réduit le nombre d'affaires pendantes en matière de contentieux (- 16%) et amélioré le délai de traitement des dossiers de successions.

Sur le plan civil et administratif, c'est globalement la stabilité qui prévaut, même si on observe une légère baisse des entrées dans les tribunaux de prud'hommes, au Tribunal des baux et à la Cour des poursuites et faillites. Dans les offices judiciaires, le nombre de poursuites introduites est toujours élevé (plus de 400'000 par année) et le nombre de faillites a diminué de 14%.

Cela étant, le Tribunal cantonal a également des sujets de préoccupation. Ainsi la Chambre patrimoniale cantonale voit le nombre de ses affaires pendantes augmenter et pourrait à terme être engorgée. En matière de droit public, les défis juridiques nouveaux sont nombreux (Lex Weber, Loi sur l'aménagement du territoire). S'agissant des infrastructures, la perspective de réunir le Tribunal cantonal sur un site unique fait toujours défaut. Et sur le plan institutionnel, l'année 2015 sera marquée par un nouveau débat sur l'organisation judiciaire dans le canton de Vaud et sur les modalités de la haute surveillance des autorités judiciaires.

Secrétariat général de l'ordre judiciaire

Lausanne, le 1^{er} avril 2015

Renseignements complémentaires: OJV, Liliane Beuggert, chargée de communication, 021 316 15 14,
liliane.beuggert@vd.ch

Bilan de l'activité des tribunaux et des offices judiciaires en 2014

M. Pierre MULLER, vice-président du Tribunal cantonal

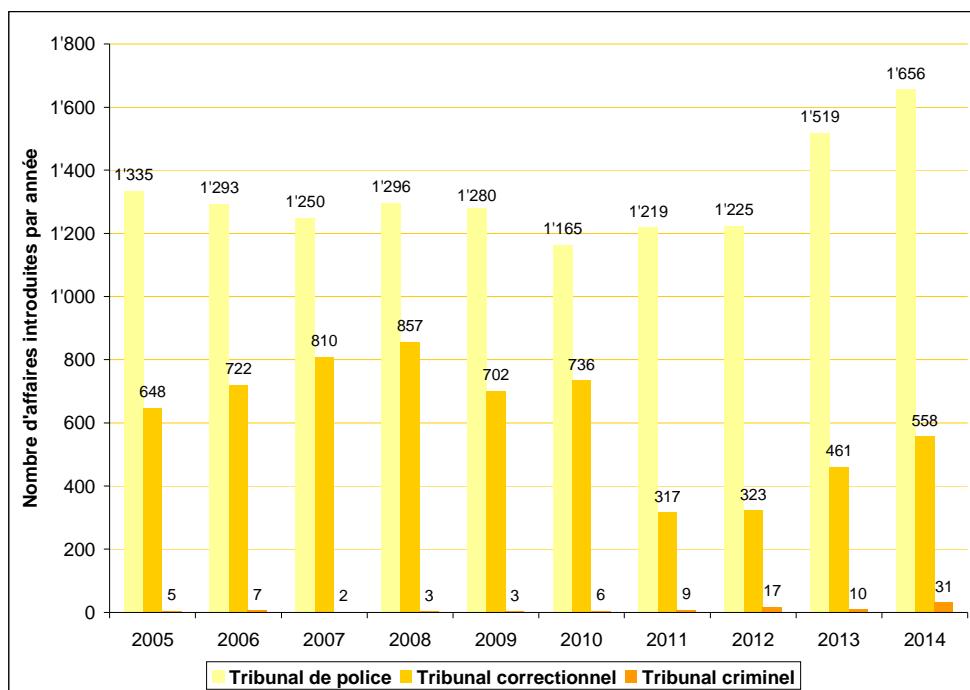
Des statistiques détaillées sont disponibles dans le rapport annuel de l'Ordre judiciaire vaudois (annexe II).

Constats généraux :

- 55'000 nouvelles affaires reçues en 2014, soit un nombre proche de celui de 2013 (hors activités des offices des poursuites et des faillites et de l'Office cantonal du registre du commerce).
- Nombre légèrement supérieur de dossiers traités pendant la même période, avec pour effet une baisse de 3.3% du nombre d'affaires pendantes en fin d'année.
- Toutes procédures confondues, 70% de dossiers traités en moins de six mois et plus de 85% en moins d'une année.
- Sur le plan pénal, augmentation du nombre d'affaires entrées, en particulier devant les tribunaux d'arrondissement, le Juge d'application des peines et la Cour d'appel pénale.
- Sur le plan civil et administratif : stabilité ou légère diminution du nombre de nouveaux dossiers.
- Offices judiciaires : stabilisation à un haut niveau dans les offices des poursuites ; baisse dans les offices des faillites ; augmentation à l'Office cantonal du registre du commerce.
- Mise en œuvre du nouveau droit de la protection de l'adulte réussie : 93% des mesures converties au 31 décembre 2014.

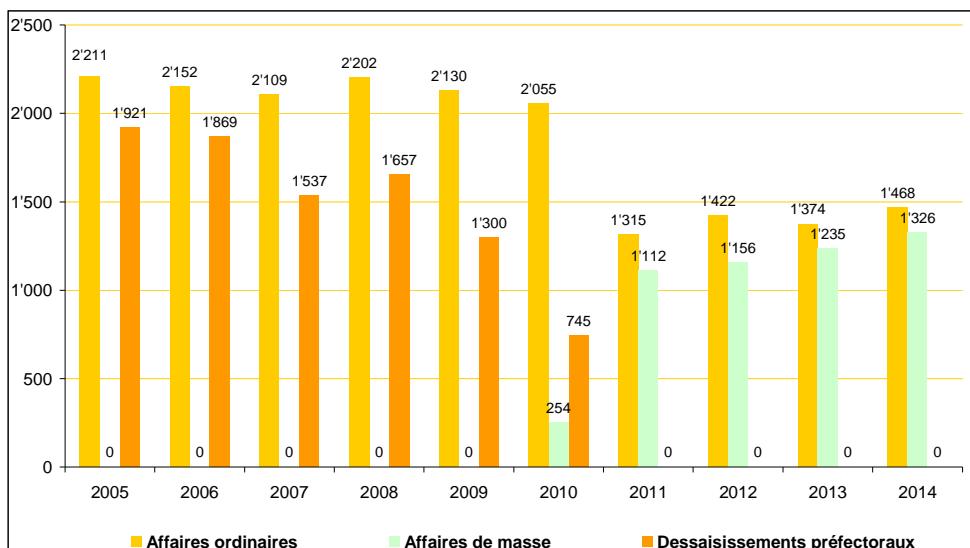
Quelques chiffres en matière pénale :

Tribunaux d'arrondissement



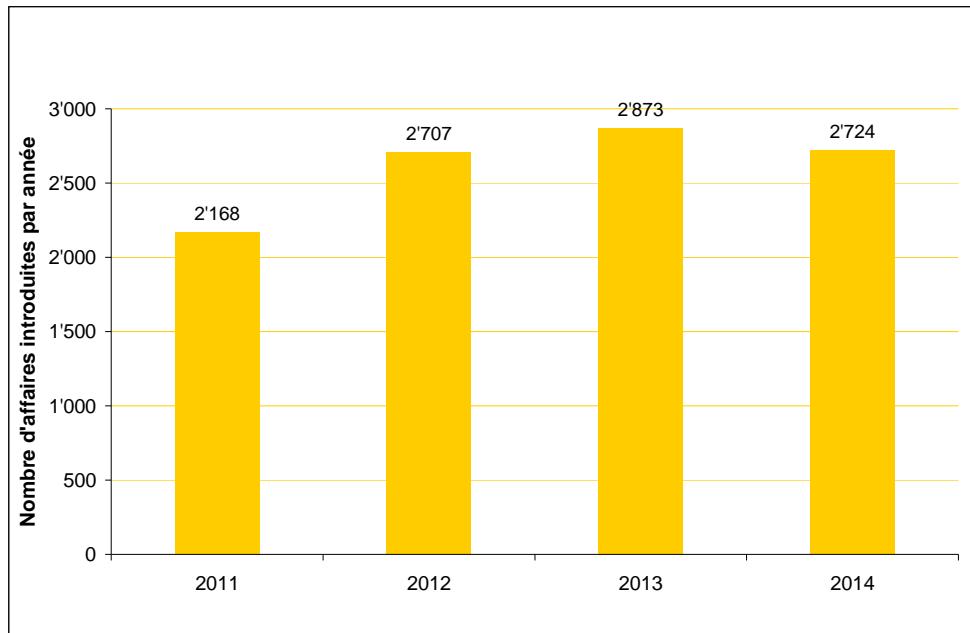
- Augmentation de 12% du nombre de dossiers entrés (en particulier les affaires criminelles et correctionnelles).
- Augmentation de 17% du nombre de dossiers traités (2'046 dossiers traités en 2014 contre 1'753 en 2013). Malgré tout, augmentation du stock en fin d'année.
- Nombre d'affaires supérieur à celui connu avant 2011.
- Dossiers traités rapidement, surtout ceux avec détenus.

Tribunal des mineurs



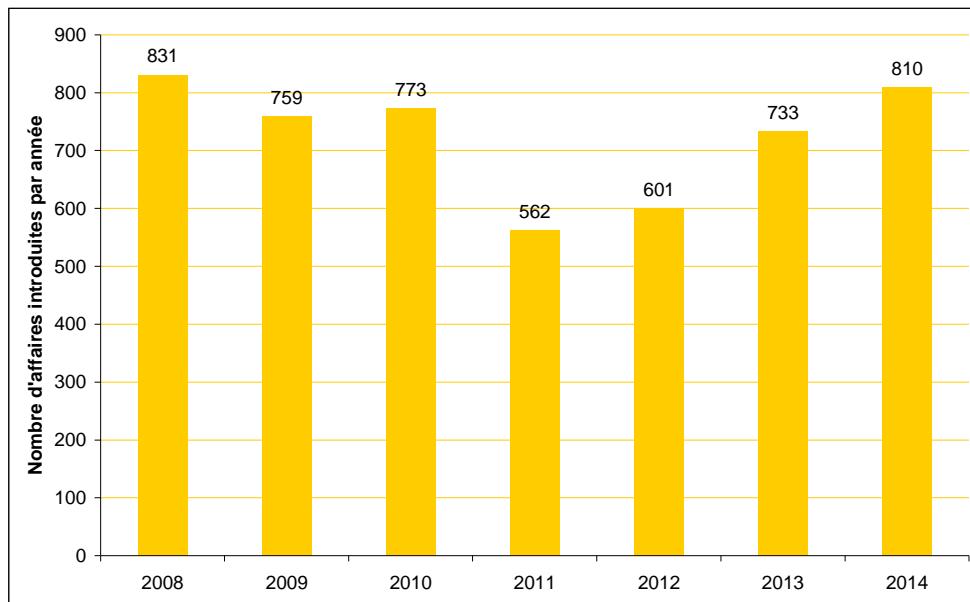
- Légère hausse du nombre global d'affaires introduites (+7%).
- Légère hausse du nombre d'affaires pendantes.
- 86% des affaires jugées en moins de 6 mois.

Tribunal des mesures de contrainte



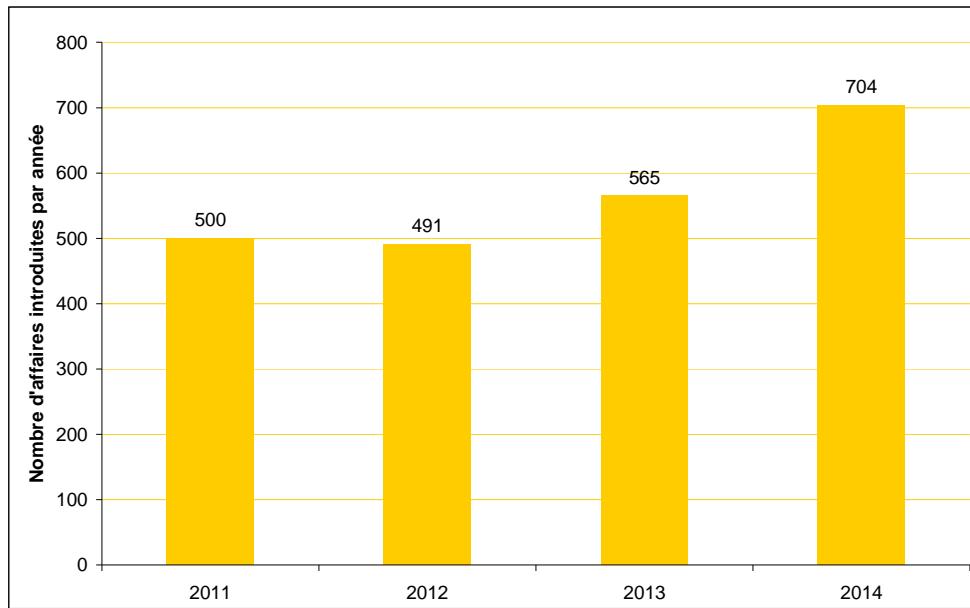
- Légère baisse du nombre d'affaires entrées (- 5%), principalement liée à une baisse des demandes de mise en détention provisoire pour des majeurs.

Juge d'application des peines



- Nouvelle augmentation du nombre d'affaires entrées (+ 11%), principalement des dossiers de libération conditionnelle et des dossiers relatifs au suivi des peines et des mesures.
- Augmentation de 12% du nombre de dossiers traités, ce qui a permis de conserver un nombre de dossiers pendents stable.
- Près de 80% des dossiers traités en moins de 3 mois et 91% en moins de 6 mois.

Tribunal cantonal : Cour d'appel pénale



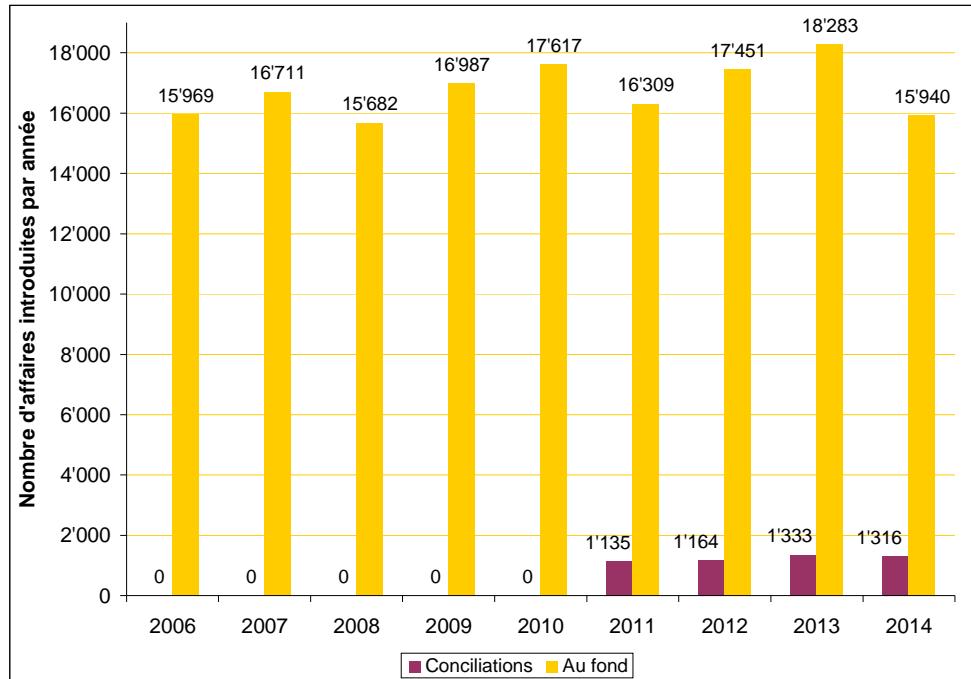
- Augmentation de 25% du nombre de nouveaux dossiers (704 dossiers reçus en 2014 contre 565 en 2013).
- Augmentation de 16% du nombre de dossiers traités (637 dossiers traités en 2014 contre 549 en 2013). Malgré tout, augmentation du stock en fin d'année.

Tribunal cantonal : Chambre des recours pénale

- Augmentation de 8% du nombre de nouveaux dossiers.
- Nombre équivalent de dossiers traités.

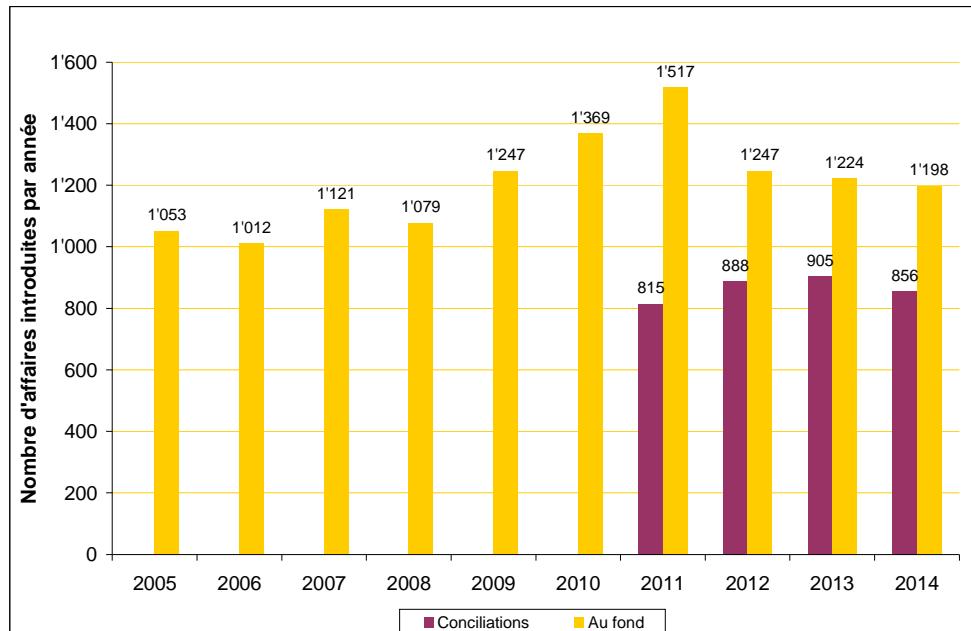
Quelques chiffres en matière civile :

Justices de paix : contentieux



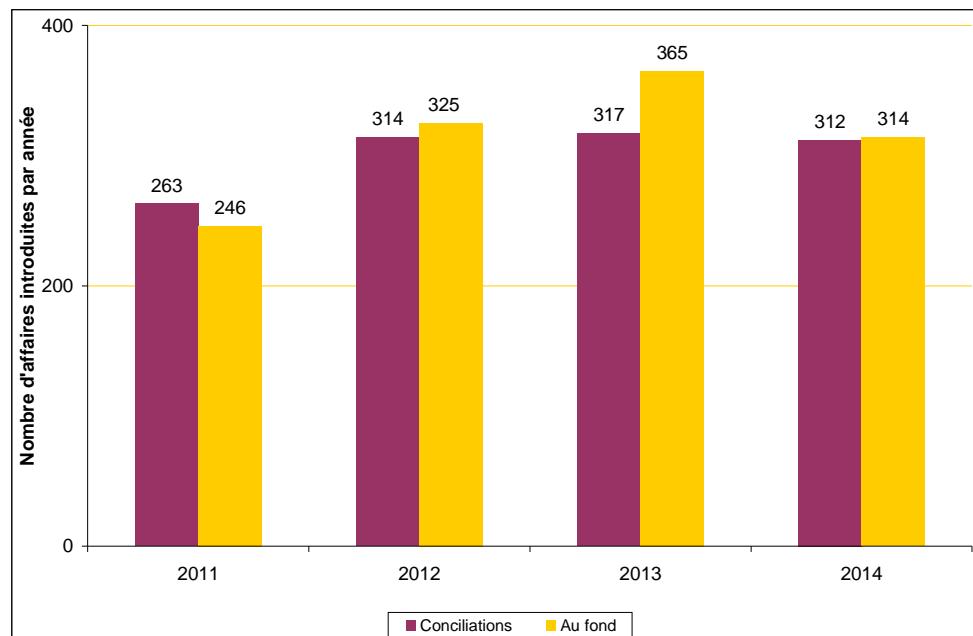
- Baisse de 12% du nombre d'affaires introduites, principalement en matière de poursuites.
- Augmentation de 10% du nombre de dossiers traités.
- Baisse de 16% du nombre de dossiers pendants.

Tribunaux d'arrondissement : affaires pécuniaires



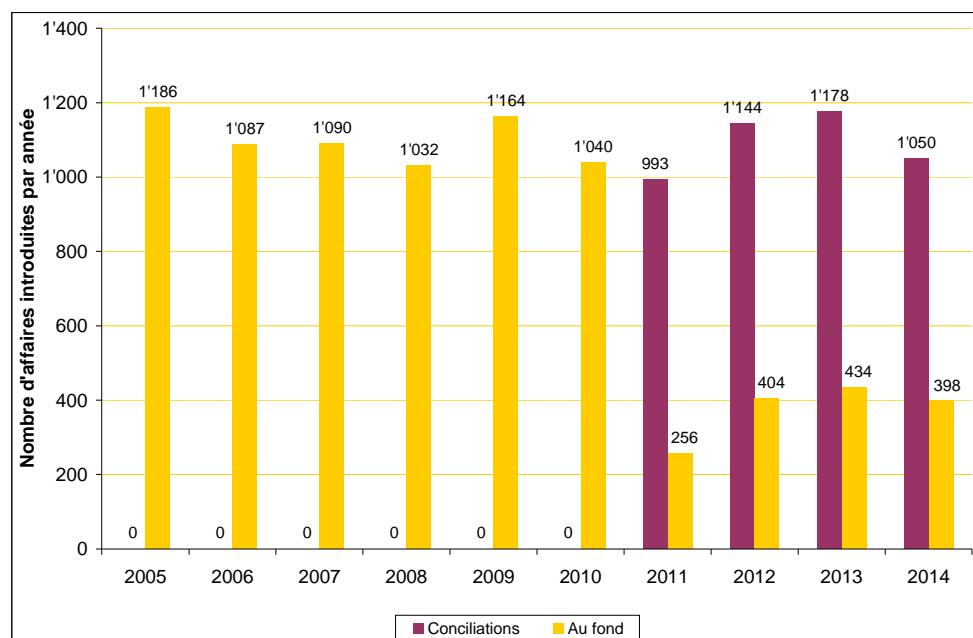
- Nombre de dossiers entrés : stabilisation.
- Nombre de dossiers traités quasi équivalent.

Chambre patrimoniale cantonale



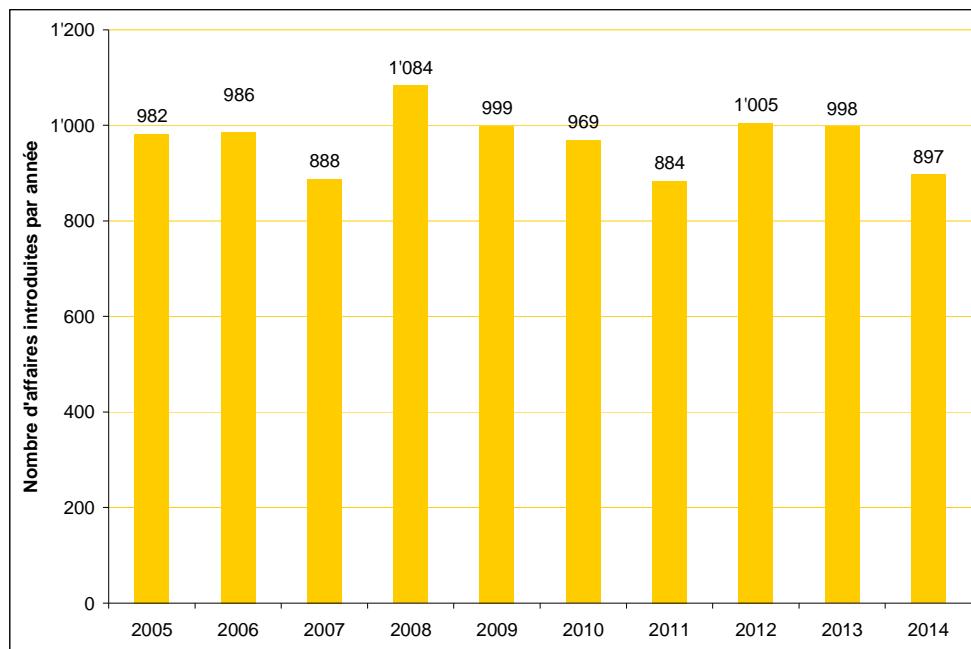
- Baisse globale de 8% du nombre global de dossiers entrés.
- Augmentation du nombre d'affaires au fond pendantes (affaires de longue durée) : 674 affaires au fond pendantes au 31.12.2014 contre 550 au 01.01.2014.
- Environ 60% des affaires au fond liquidées en moins d'une année.

Tribunaux de prud'hommes



- Baisse de 10% du nombre de dossiers entrés.
- Nombre plus élevé de dossiers traités (+ 7%).
- Baisse de 12% du nombre de dossiers pendants en fin d'année.
- Près de 90% des dossiers de conciliation (grande majorité des affaires) traités en moins de 6 mois et 57% des affaires au fond traitées en moins d'une année.

Tribunal des baux



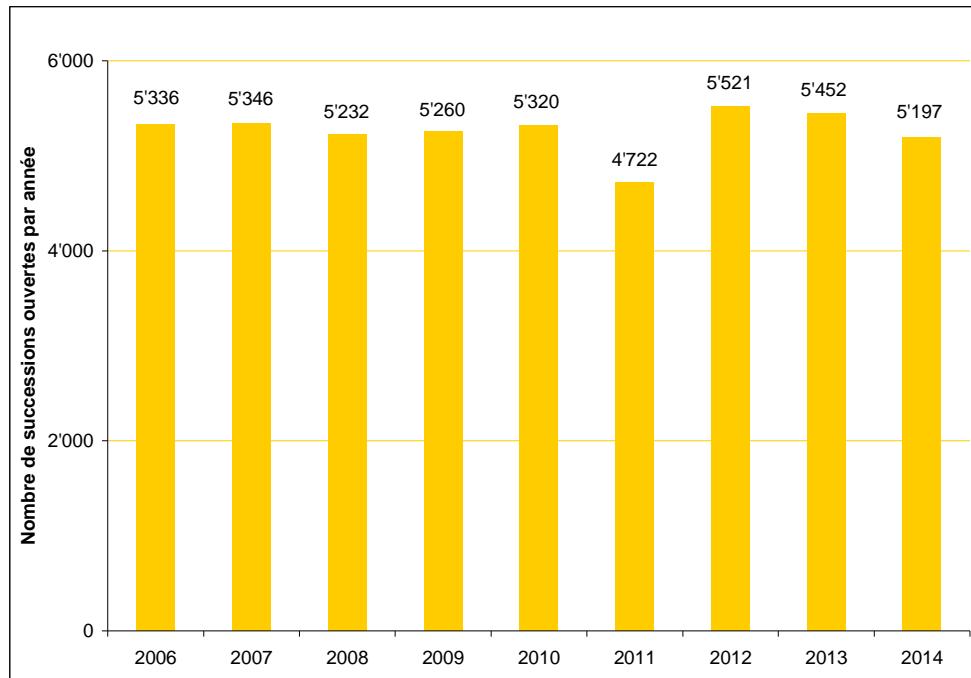
- Baisse de 10% du nombre de dossiers entrés.
- Nombre plus élevé de dossiers traités (+ 6%).
- Baisse de 10% du nombre de dossiers pendants en fin d'année.
- Plus de 80% des procédures liquidées en moins d'une année (tous domaines confondus).

Justices de paix : protection de l'adulte et de l'enfant

Types de mesures	En cours au 1er janvier	Instituées	Levées	En cours au 31 décembre
Mesures anticipées et mesures appliquées de plein droit	11	23	7	27
Curatelles - majeurs	8'140	1'746	1'189	8'697
Tutelles et curatelles - mineurs	2'367	675	897	2'145
Retraits de l'autorité parentale ou du droit de garde	356	75	69	362
Mesures protectrices - mineurs	495	119	134	480
Placements à des fins d'assistance (PLAFA)	440	148	141	447
Total	11'809	2'786	2'437	12'158

- Légère hausse du nombre de mesures en cours (12'158 en fin d'année contre 11'809 en début d'année).
- Les curatelles et les tutelles représentent 89% des mesures.
- 93% des mesures transformées selon le nouveau droit, au 31 décembre 2014. Délai transitoire jusqu'à fin 2015.
- 5'850 enquêtes ouvertes pendant l'année et 6'495 enquêtes clôturées.
- Nouveaux bouleversements en vue (nouvelle stratégie cantonale de protection de l'adulte)

Justices de paix : successions



- Légère diminution du nombre de dossiers introduits (- 5%).
- Nombre presque équivalent de dossiers traités.
- 59% des dossiers traités en moins de six mois et 87% en moins d'une année (contre 52% et 84% en 2013).
- Procédures toujours plus complexes.

Tribunaux d'arrondissement : poursuites et faillites

- Baisse de 14% du nombre de dossiers entrés.
- Nombre légèrement plus élevé de dossiers traités.
- Baisse de 10% du nombre de dossiers pendants en fin d'année.

Tribunaux d'arrondissement : affaires familiales

- Stabilité du nombre de nouveaux dossiers et du nombre de dossiers traités.

Tribunal cantonal : Cour d'appel civile

- Baisse de 5% du nombre de nouveaux dossiers (712 dossiers entrés en 2014 contre 750 en 2013).
- Nombre équivalent de dossiers traités.

Tribunal cantonal : Chambre des recours civile

- Stabilité du nombre de nouveaux dossiers (480 dossiers entrés en 2014 contre 482 en 2013).
- Nombre équivalent de dossiers traités.

Tribunal cantonal : Cour des poursuites et faillites

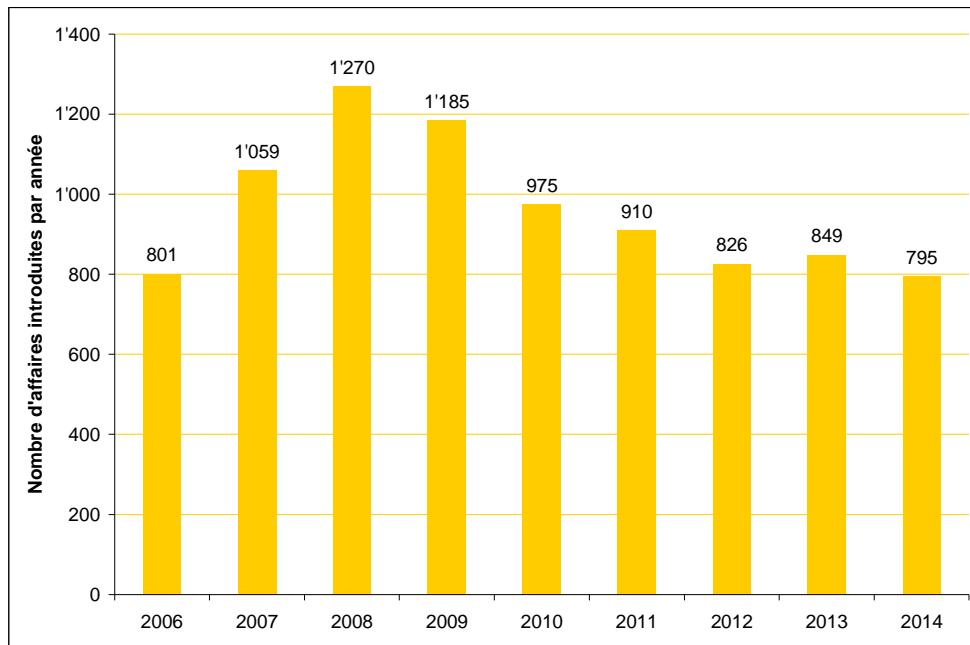
- Baisse de 26% du nombre de nouveaux dossiers (440 dossiers entrés en 2014 contre 592 en 2013).
- Nombre équivalent de dossiers traités.

Tribunal cantonal : Chambre des curatelles

- Stabilité du nombre de nouveaux dossiers (342 dossiers entrés en 2014 contre 337 en 2013).
- Nombre équivalent de dossiers traités.

Quelques chiffres en matière administrative :

Tribunal cantonal : Cour des assurances sociales



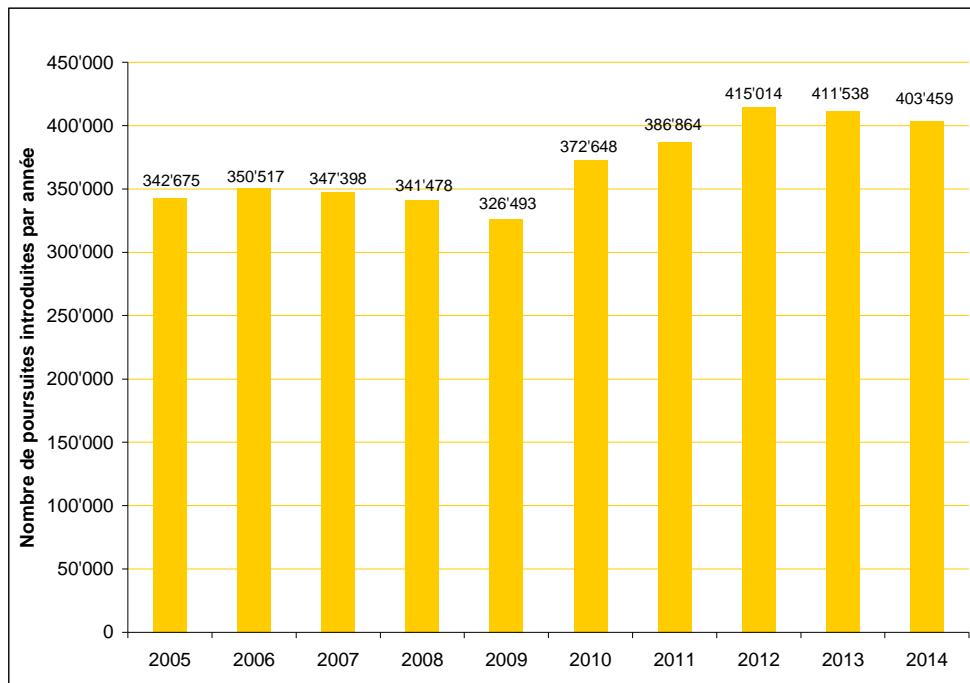
- Légère diminution du nombre de causes introduites (- 6%).
- Nombre plus élevé de dossiers traités (+ 8%)
- Baisse de 7% du nombre d'affaires pendantes en fin d'année.

Tribunal cantonal : Cour constitutionnelle

- 4 dossiers introduits (contre 11 en 2013).
- 1 dossier pendant à fin 2014.

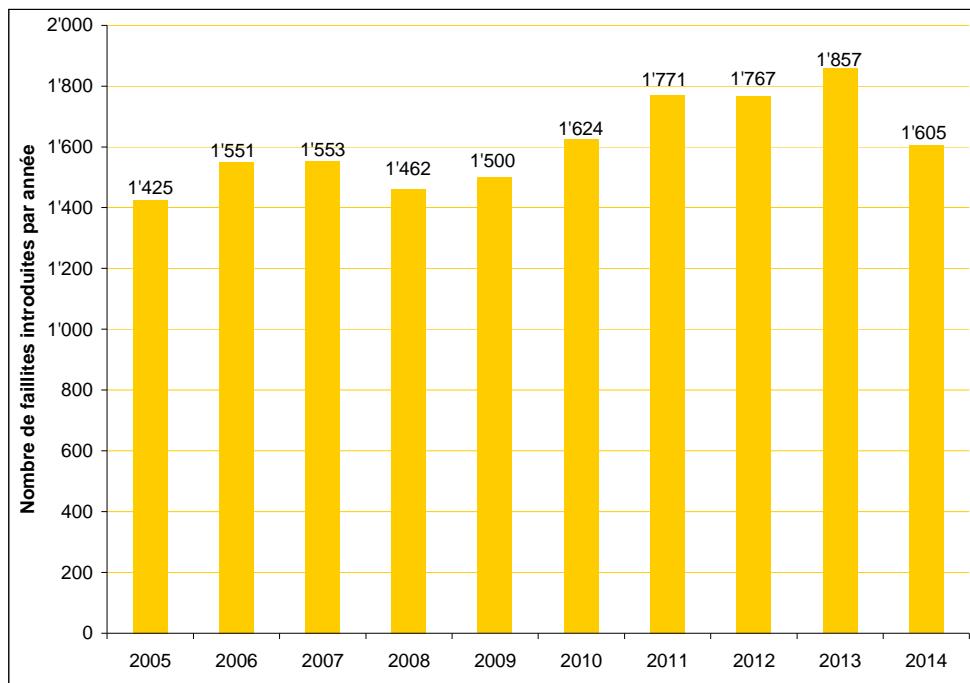
Quelques chiffres concernant les offices judiciaires :

Offices des poursuites



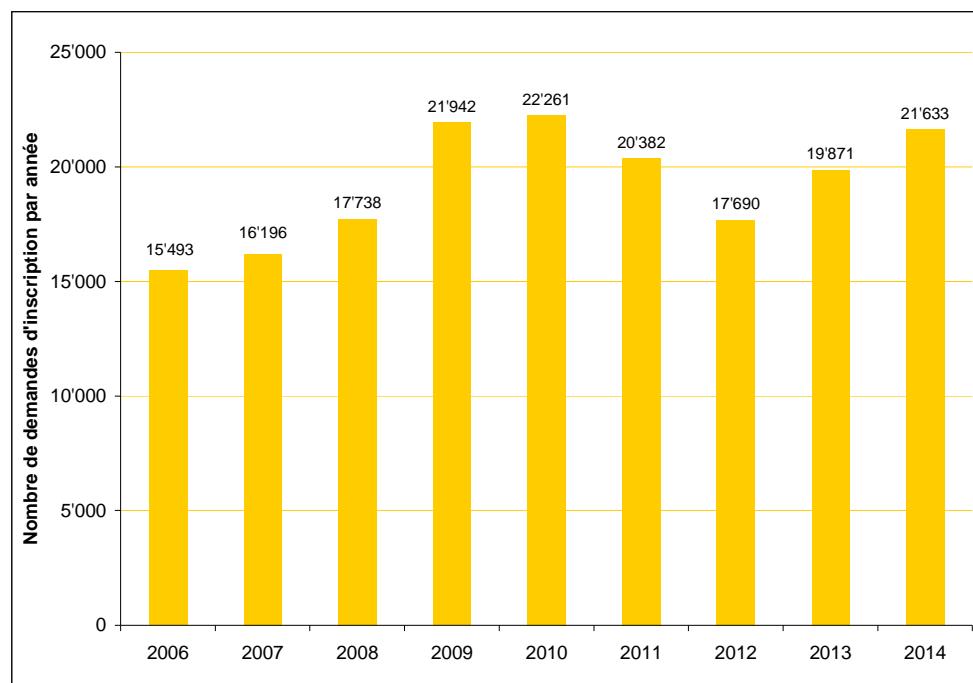
- Stabilisation à un niveau élevé du nombre de poursuites introduites.
- 74% des poursuites donnent lieu à une requête de continuation.

Offices des faillites



- Baisse de 14% du nombre de faillites ouvertes.

Office cantonal du registre du commerce



- Augmentation de 9% du nombre de nouveaux dossiers.

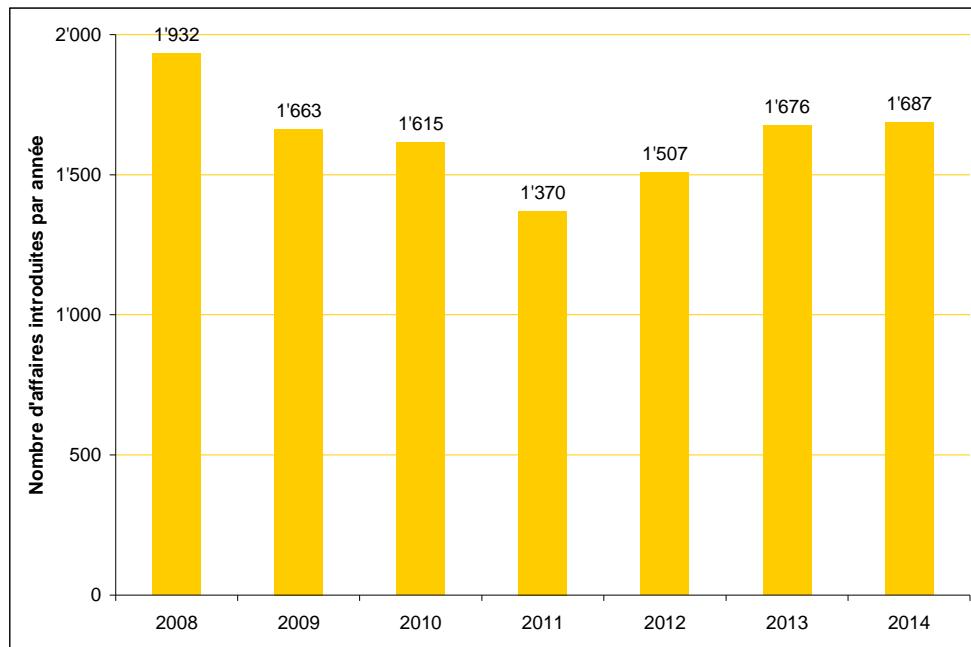
Présentation des activités de la Cour de droit administratif et public

M. André JOMINI, juge cantonal,
président de la Cour de droit administratif et public I

Rôle de la Cour de droit administratif et public (CDAP)

- Autorité de juridiction administrative. A succédé à l'ancien Tribunal administratif (TA) lors de la fusion Tribunal cantonal – Tribunal administratif au 1^{er} janvier 2008.
- Autorité de recours contre les décisions des départements cantonaux et des autorités communales.

Evolution globale de l'activité



- Evolution 2013-2014 : stabilité du nombre global d'affaires entrées.

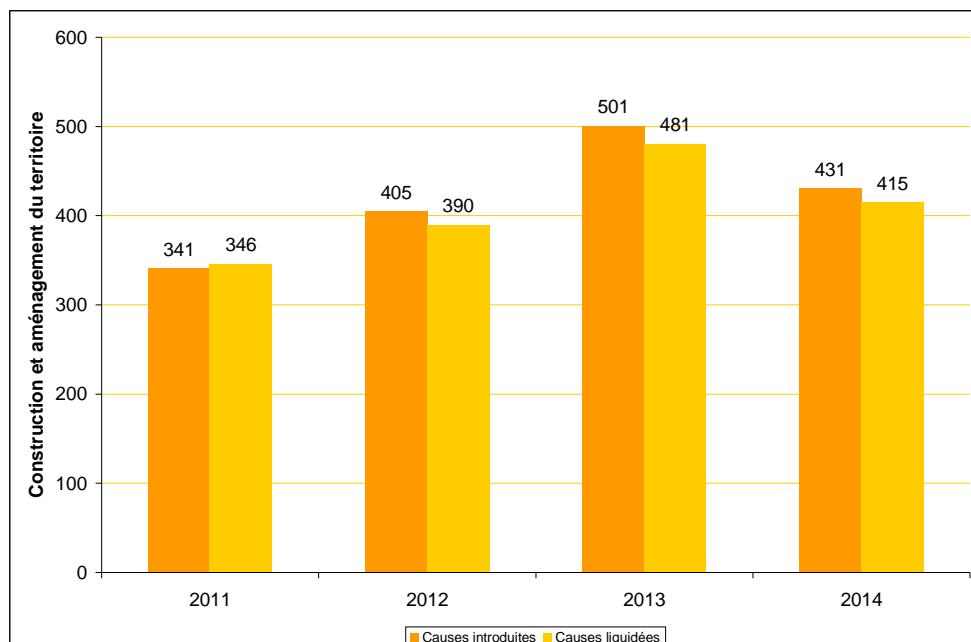
Dossiers entrés en 2014, par nature d'affaires

	Dossiers pendants au 1 ^{er} janvier	Dossiers introduits	Dossiers liquidés	Dossiers pendants au 31 décembre
Séjour et établissement des étrangers (PE)	200	509	473	236
Construction et aménagement du territoire (AC)	308	431	415	324
Autres contentieux (GE)	108	230	219	119
Impôts et taxes (FI)	56	160	123	93
Action sociale (PS)	35	122	103	54
Mesures administratives prises en application de la Loi sur la circulation routière (CR)	30	101	95	36
Bourses d'études et d'apprentissage (BO)	10	44	29	25
Acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger, agriculture et droit foncier rural (FO)	8	29	22	15
Marchés publics (MPU)	7	27	29	5
Décisions incidentes du juge instructeur (RE)	3	15	15	3
Améliorations foncières (AF)	5	12	9	8
Estimation fiscale des immeubles (FO)	2	7	5	4
Total	772	1'687	1'537	922

Durée de traitement des dossiers en 2014

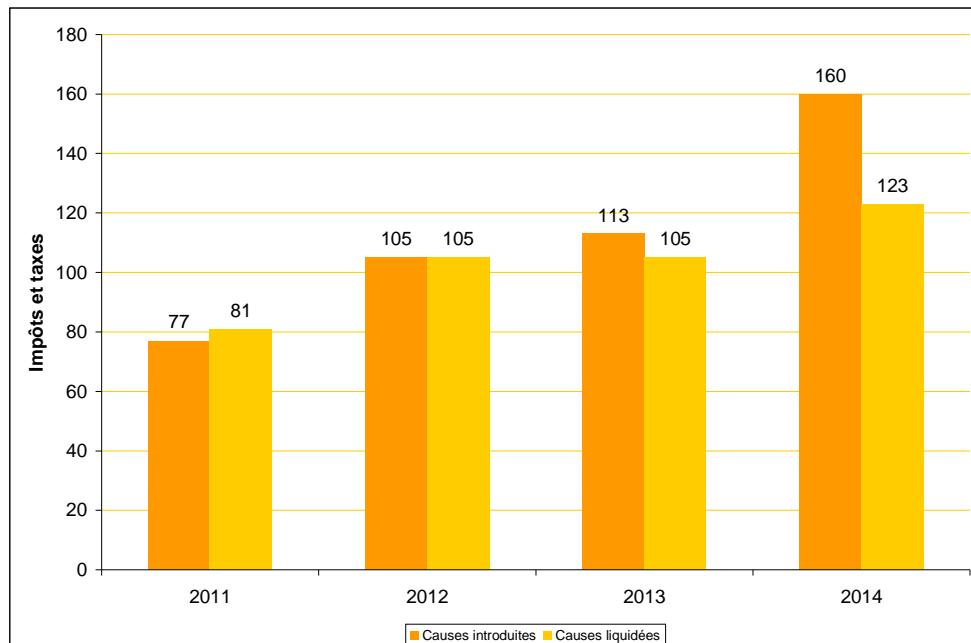
- 62% des dossiers traités en moins de six mois et 87% en moins d'une année.

Construction et aménagement du territoire (AC)



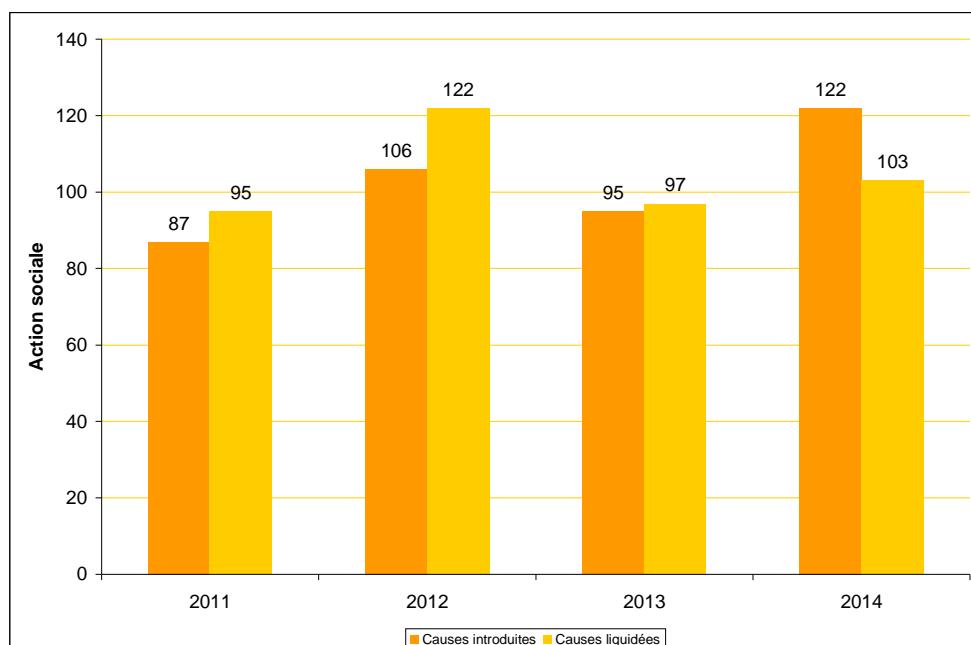
- Tendance sur quatre ans : augmentation régulière et sensible (autorisations de construire communales, plans d'affectation communaux et cantonaux).
- Nouvelles législations : « Lex Weber » (article constitutionnel sur les résidences secondaires, en vigueur depuis le 11 mars 2012) ; révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (en vigueur depuis le 1^{er} mai 2014).
- Durées : en 2014, 38 % des causes ont été liquidées en moins de six mois et 72 % en moins d'une année. Durée moyenne de traitement des dossiers AC : 9.5 mois.

Impôts et taxes (FI)



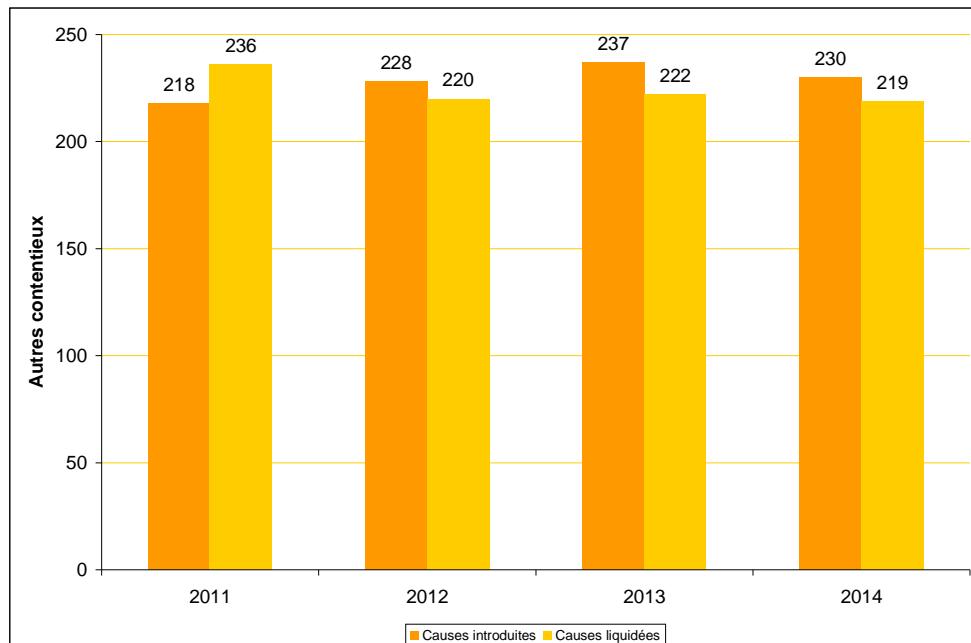
- Malgré le grand nombre de contribuables, peu de recours judiciaires (efficacité de la procédure de réclamation interne à l'administration, pour les impôts cantonaux).
- Augmentation du contentieux sur les taxes communales (déchets).

Action sociale (PS)



- La CDAP traite les litiges relatifs aux prestations d'aide sociale cantonale, à distinguer des litiges concernant les assurances sociales fédérales (traitées par la Cour des assurances sociales).
- Légère augmentation du nombre de cas. En définitive néanmoins, peu de recours, notamment concernant le revenu d'insertion (R.I.), les nouvelles prestations sociales cantonales et contre les décisions de l'EVAM.

Autres contentieux (GE)



- Autres contentieux = notamment police du commerce (exploitation des établissements publics, en particulier), affaires scolaires, affaires vétérinaires (chiens dangereux, notamment), surveillance cantonale des professions médicales, etc.
- Volume des affaires globalement stable.

Enjeux

- Aménagement du territoire et droit des constructions : maîtriser la complexité croissante des législations fédérales (LAT, lois environnementales).
- CDAP = première et unique instance de recours en matière de planification et de construction. Le juge administratif vaudois doit constater les faits sans pouvoir se référer à la décision d'une autorité de recours inférieure, et il doit entendre les parties (exigence de l'audience publique). Enjeu : maintenir un bon rythme de traitement des dossiers, compte tenu de toutes les exigences procédurales.
- Rôle croissant de la juridiction administrative dans le canton de Vaud (pas de recours judiciaire avant 1991 ; puis accroissement progressif du nombre de décisions sujettes à un recours judiciaire – exemple : en matière scolaire). Rappeler que cela résulte des choix du constituant, au niveau fédéral (2000) et cantonal (2003), ainsi que de la Convention européenne sur les droits de l'homme (CEDH).
- Poursuivre l'intégration de la juridiction administrative dans le Tribunal cantonal (synergies, site unique).

Principales préoccupations du Tribunal cantonal et enjeux

M. Jean-François MEYLAN, président du Tribunal cantonal

Pénal : augmentation du volume des affaires

- En 2014, comme en 2013, le volume des affaires en matière pénale a augmenté, atteignant un niveau supérieur à celui connu avant 2011.
- Grâce à l'engagement des magistrats et des collaborateurs, un nombre élevé de dossiers a pu être traité (ce qui a permis de contrôler l'augmentation du stock). Les audiences avec détenus sont toujours fixées rapidement. Il s'agit toutefois de rester vigilant.
- Mesures prises : attribution d'un vice-président de plus par tribunal d'arrondissement et création d'un poste de président de tribunal itinérant.

Chambre patrimoniale cantonale : augmentation du nombre d'affaires pendantes

- Cette juridiction, créée le 1^{er} janvier 2011, traite toutes les affaires patrimoniales du canton dont la valeur litigieuse dépasse 100'000 francs.
- La concentration de dossiers importants au sein de la même autorité et la composition à trois magistrats professionnels pour juger, voulues par le législateur vaudois, a le mérite de la qualité et de la sécurité du droit, mais pourrait être à terme un facteur d'engorgement.
- Mesures prises : attribution de deux greffiers rédacteurs supplémentaires.

Cour de droit administratif et public : nombreux défis juridiques nouveaux

- Voir intervention de M. André Jomini.
- Mesures prises : proposition faite au Conseil d'Etat de créer des instances de recours intermédiaires.

Tribunal cantonal : pour un site unique

- Depuis juillet 2010, le Tribunal cantonal occupe trois sites. Cette situation implique de nombreux problèmes pratiques et va à l'encontre de la volonté du Constituant.
- La réunion du Tribunal cantonal sur un site unique est donc attendue avec impatience. A la suite du vote unanime du Grand Conseil du 23 avril 2013, approuvant le postulat Mahaim (12_POS_006), le dossier est entre les mains du Conseil d'Etat.

Nouveau débat sur l'organisation judiciaire dans le canton de Vaud

- Rapport de M. Dick F. Marty, « Haute surveillance et surveillance des autorités judiciaires dans le canton de Vaud – Situation actuelle et solutions possibles », commandé par la Cheffe du Département des institutions et de la sécurité (rapport du 14 novembre 2014 rendu public le 4 février 2015).
- Le rapport Marty n'est pas un projet de loi, mais un rapport mis en consultation restreinte.
- Le rapport Marty fait suite au dépôt de trois interventions parlementaires visant respectivement à confier la haute surveillance sur le Ministère public à la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal (motion de la CHSTC du 5 juin 2012 transformée en postulat), à instituer une autorité indépendante de haute surveillance de la justice et du Ministère public (motion Mahaim du 9 octobre 2012 transformée en postulat) et à clarifier la procédure de réélection des juges cantonaux et du Procureur général (postulat Buffat du 9 octobre 2012).
- Les Vaudois se sont déjà posé la question des modalités de la haute surveillance sur leur justice à trois reprises : lors de la Constitution de 2003 (rapport du 30 juin 2000 de la Commission 5 à l'Assemblée constituante, p. 23), en septembre 2008 dans le cadre des travaux législatifs Codex mettant en œuvre le Code de procédure pénale suisse dans notre canton (EMPL 116) et en janvier 2011 lors des débats de la loi sur la haute surveillance du Tribunal cantonal (rapport de la Commission du Grand Conseil du 20 janvier 2011, RC-330).
- Le rapport Marty contient de nombreuses propositions. Le Tribunal cantonal rédigera des déterminations précises et complètes à l'intention de la Cheffe du Département des institutions et de la sécurité.
- Le justiciable doit pouvoir compter sur deux valeurs : l'indépendance des magistrats, pierre angulaire de la démocratie et de l'Etat de droit, et l'efficacité du système (organisation, célérité).
- Indépendance des magistrats :
 - le Tribunal cantonal salue la proposition d'une élection de durée indéterminée des magistrats ;
 - le Tribunal cantonal s'inquiète en revanche de la proposition de faire élire les magistrats de première instance par le Grand Conseil (ils sont actuellement nommés par le Tribunal cantonal) : risque important de politisation et difficultés pratiques (125 magistrats professionnels et 600 magistrats non professionnels).
- Efficacité du système :
 - le Tribunal cantonal est favorable à la proposition consistant à simplifier et unifier la procédure disciplinaire ;
 - la création éventuelle d'un nouvel organe (Conseil de la magistrature) devrait entraîner la suppression d'organes existants (par exemple : la Commission de présentation et la Commission de haute surveillance).
- Les solutions des cantons voisins ne sont pas toujours transposables en raison de la différence de grandeur entre les cantons : 177'000 habitants dans le canton de Neuchâtel, 301'000 dans le canton de Fribourg, 455'000 dans le canton de Genève, contre 756'000 dans le canton de Vaud.
- C'est un très vaste chantier qui s'ouvre. Le Tribunal cantonal participera au débat.

Annexe I

Organisation administrative de l'Ordre judiciaire vaudois en 2014

